

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2029

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« si cette dernière a été désignée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À la fin de l'alinéa 4, il est demandé à la personne de réitérer sa demande de suicide assisté en présence de la personne de confiance. Il faut donc bien qu'elle ait été désignée.

S'il n'est pas question de la personne de confiance mentionnée à l'article L. 1111-6, mais d'une autre personne de confiance alors il faut procéder une réécriture de l'alinéa.